

Ordre du jour :

- **Lecture du Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Convention Conseiller Numérique**
- **Rentrée scolaire 2023/2024**
- **Travaux de pré-rentrée à l'école maternelle**
- **Point sur les Services Techniques**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 Août 2023

Etaient présents : Mme TARDY, MM. PLAIZE, BERNARD, BAUDRY, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : M. ROY (excusé)
M. DANET

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du Procès Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

Convention Conseiller Numérique

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la présence d'un Conseiller Numérique, Monsieur Benoît MARC, les lundis de 08 h 30 à 12 h 30, au Pôle Numérique.

Elle ajoute qu'afin d'acter sa présence, il y a lieu de signer une convention de prestation de services avec la commune de FONTAINES D'OZILLAC qui l'emploie.

Vu la délibération n° 20230731-01 prise par la Mairie de FONTAINES D'OZILLAC ;

Considérant que les prestations de services effectuées par les communes sont autorisées par l'article L. 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la réunion de travail du 1^{er} Août 2023 à la Mairie de FONTAINES D'OZILLAC ;

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise par la commune de bénéficier de prestations de services de médiation numérique proposée par la commune de FONTAINES D'OZILLAC pour lutter contre la fracture numérique sur le territoire de la commune.

Elle présente le projet de convention de prestations de services de médiation numérique par le Conseiller Numérique France Services (CNFS) de la commune de FONTAINES D'OZILLAC pour le compte des communes de

CLION SUR SEUGNE, MEUX, OZILLAC, SAINT HILAIRE DU BOIS et les communes du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple d'ARCHIAC et propose au Conseil Municipal d'approuver les modalités de ces prestations de services.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, considérant l'intérêt de cette opération, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention de prestations de services de médiation numérique avec la commune de FONTAINES D'OZILLAC qui précise les modalités d'intervention de son Conseiller Numérique France Service ;
- autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement des opérations ;
- donne au Maire tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

Rentrée scolaire 2023/2024

Madame le Maire informe que la rentrée scolaire a eu lieu le 04 Septembre au sein des écoles du RPI.

Elle indique que l'école maternelle accueille une nouvelle institutrice, Madame Sandra PERROT, chargée de la classe des Petites et Moyennes Sections.

Les effectifs pour cette nouvelle rentrée scolaire sont de 46 élèves à CLION SUR SEUGNE, 35 à MOSNAC et 52 à SAINT GEORGES ANTIGNAC, soit un total de 133 élèves.

La cantine scolaire retrouve également Madame VIOLLEAU Nadège au poste de cuisinière.

Travaux de pré-rentrée à l'école maternelle

Madame le Maire informe que de petits travaux ont été effectués comme chaque année dans l'école et notamment dans la classe de Madame PERROT qui a entièrement revu l'aménagement de sa salle de classe pour la rentrée en décroissant les espaces pour une pièce plus lumineuse.

Des travaux de peinture ont été effectués par les employés communaux. Le lino et les radiateurs ont été changés.

Des travaux similaires pourront être réalisés dans la classe de Madame SALZET en Octobre si elle le souhaite.

Point sur les Services Techniques

Monsieur PLAIZE informe que les travaux de décaissement ont débuté fin Juin. Le remblaiement intérieur et le passage des gaines devraient avoir lieu mi-septembre.

La mise hors d'eau / hors d'air du bâtiment est envisagée pour octobre et la fin des travaux au printemps prochain.

QUESTIONS DIVERSES

Elagage

Madame le Maire informe que l'entreprise CHAUVAUD effectuant les travaux d'élagage sur la commune depuis plusieurs années ne peut intervenir avant le mois de Novembre.

Elle rappelle que les interventions tardives pour ce type de travaux causent malheureusement de fortes dégradations sur les chemins et que la remise en état est ensuite coûteuse pour la commune (12 semies de calcaire en début d'année 2023).

A cet effet, des devis ont donc été demandés à deux autres entreprises ayant la possibilité d'intervenir entre mi-septembre et mi-octobre.

Les devis des entreprises FRAPPIER et BOUTON sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

Après délibération, le choix du Conseil Municipal se porte sur le devis de l'entreprise FRAPPIER à 9 voix et 3 abstentions.

Vente de bois

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune possède du bois de bonne qualité et qu'il y a la possibilité de le vendre.

Elle rappelle que le prix du stère fixé par délibération du Conseil Municipal le 03 Février 2015 n'est plus d'actualité et qu'il y a lieu de le réviser.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, fixe à 50.00 € le prix du stère de bois et précise que ce prix s'entend non livré.

Demande de Monsieur et Madame KADA BENSOUULTANE

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame KADA BENSOUULTANE, habitants au village du « Mars », par lequel ils demandent la possibilité d'acquérir la portion de chemin communal longeant leur propriété.

Il est précisé après étude du plan cadastral, que la cession de cette portion de chemin supprimerait tout accès à la parcelle agricole cadastrée section ZA n° 77.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désapprouve cette demande.

Poste d'Adjoint Technique

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis le départ de Monsieur BOSSUET en Mars 2022, l'entretien des espaces verts et de la voirie communale est réalisé par un seul employé (Monsieur MAURIN Claude) aidé de Monsieur BEGAUD Alexandre en auto-entrepreneur.

Il s'avère cependant que les besoins sont de plus en plus importants et qu'il y aurait nécessité de recruter un nouvel agent à temps complet sur le poste occupé précédemment par Monsieur BOSSUET.

Monsieur BEGAUD serait toujours sollicité en cas d'accroissement temporaire d'activité.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le recrutement d'un nouvel agent sur le poste d'Adjoint Technique, charge Madame le Maire des démarches et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Boulangerie

Madame le Maire donne les résultats du questionnaire distribué à la population concernant le projet de Boulangerie. Elle indique que 150 réponses ont été données ce qui est plutôt une bonne participation.

Un rendez-vous sera pris avec Madame ARTAUD de la CCI pour analyser ces données.

Point sur les évènements estivaux

La Salle de l'Atelier a été comble tout l'été.

La Vagabonde Clionnaise 1^{ère} édition a été un succès. Il y a eu une très bonne ambiance et les retours sont bons.

La Fête des Vieux Métiers organisée par Les Amis du Temps Passé a été une réussite. 166 repas payants ont été distribués.

La Rando des Oiseaux aura lieu comme chaque année le dernier dimanche de Septembre. Le Conseil Municipal est sollicité pour servir le verre de l'amitié aux nombreux participants attendus.

Dépliant communal

Madame le Maire informe qu'elle n'a toujours pas de nouvelle de PUBLICA sur l'avancement du dossier.

Elle propose de convoquer le responsable pour avancer pas à pas avec lui afin que le projet aboutisse.

Travaux au village de « Saint-Paul »

Madame le Maire rappelle que plusieurs travaux importants vont avoir lieu sur le village de « Saint-Paul » :

- réfection du réseau d'adduction d'eau potable : les travaux auront lieu après les vendanges
- remplacement du réseau haute tension par une mise en souterrain de la « Route de Fontaine » jusqu'aux propriétés de Monsieur PLAIZE Camille et Monsieur TANDT Anthony en passant par la « Rue de la Chapelle »
- dans le même temps, travaux de branchement pour le projet photovoltaïque de Monsieur TANDT Anthony

Madame le Maire clôture la séance à 22 h 30.